



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 6 juillet 2021 à compter de 20h00 au centre récréatif, situé au 550 rue Goyette à Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Roy Catto, conseiller n° 4;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Est absent :

M. Luc Guérin, conseiller n° 2;

Sont également présente :

Andréane Gravel, Directrice générale et secrétaire-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2021-07-147

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

2021-07-148

2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2021

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3-DÉLÉGATION

Il y a quatre citoyens présents dans la salle.

2021-07-149

4A – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – VÉRIFICATEURS COMPTABLES POUR LA PRÉPARATION DES AUDITS FINANCIERS POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2021-2022-2023

Attendu l'obligation de la Municipalité de nommer un vérificateur externe pour la préparation des audits financiers, pour aux plus trois exercices financiers, conformément à l'article 966 du Code municipal ;

Attendu qu' il y a lieu d'aller en appel d'offres sur invitation pour l'octroi d'un mandat couvrant les années 2021, 2022 et 2023.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitations auprès de vérificateurs comptables pour la réalisation des audits financiers pour les années 2021, 2022 et 2023.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2021-07-150

4B – ADOPTION DE LA GRILLE DE PONDÉRATION – INVITATION À SOUSSIONNER – MANDAT DE VÉRIFICATION EXTERNE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2021-2022-2023

- Attendu l'obligation de la Municipalité de nommer un vérificateur externe pour la préparation des audits financiers, pour aux plus trois exercices financiers, conformément à l'article 966 du Code municipal ;
- Attendu qu' il y a lieu d'aller en appel d'offres sur invitation pour l'octroi d'un mandat couvrant les années 2021, 2022 et 2023 ;
- Attendu qu' il y a lieu de former un comité de sélection pour l'analyse des offres reçues;
- Attendu qu' il y a lieu de déterminer les critères d'évaluation et de pondération sur lesquels seront jugés les offres de services reçues;
- Attendu qu' il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation afin qu'une firme soit retenue pour la réalisation de dudit mandat;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers que la direction générale forme un comité de sélection pour l'analyse des offres reçues;

1. D'établir que les offres soumises soient évaluées en fonction de la grille d'évaluation suivante :

GRILLE D'ÉVALUATION

CRITÈRES		VALEUR
1	LA FIRME : Présentation de la firme	5
2	Expérience et expertise de la firme	30
3	COMPÉTENCE DE L'ÉQUIPE : Expérience du chargé de projet	25
4	Composition de l'équipe de travail et ressources de la firme	15
5	MÉTHODOLOGIE : Compréhension du mandat et méthodologie	20
6	Assurance qualité	5
POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE		
Les enveloppes de prix des soumissions dont le pointage intérimaire est de moins de 70 points seront retournées au soumissionnaire, sans qu'elles n'aient été ouvertes.		100

PARTIE 2

ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL

Prix soumissionné (uniquement pour les soumissions dont le pointage intérimaire est d'au moins 70 points)

Établissement du pointage final;

Application de la formule

$$\frac{(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix soumissionné}}$$

Prix soumissionné

2. De lancer un appel d'offres sur invitation afin de mandater une firme apte à fournir les services requis pour la réalisation du mandat de vérification externe pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2021-07-151

4C- GÉNIPUR PAIEMENT FACTURE #8564 GÉNIPUR TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE CHAMPLAIN

Considérant qu' une partie des travaux de l'avenue Champlain est exécutée ;

Considérant que la Municipalité a reçu la facture #8564 du surveillant de chantier Génipur qui s'élève à 6 194,85 \$ incluant les taxes ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- De procéder au paiement de la facture #8564 pour un montant de 6 194,85 \$ taxes incluses à Génipur ;
- Que ce montant sera transféré pour être payé à même le financement temporaire avec la Caisse Desjardins ;
- Que ces travaux font partie de l'emprunt concerné par le règlement d'emprunt 317 et 317-1.

ADOPTÉE

2021-07-152

4D- DÉCOMPTE PROGRESSIF #6 MSA – TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE CHAMPLAIN

Considérant qu' une partie des travaux de l'avenue Champlain est exécutée ;

Considérant que la municipalité a reçu le décompte progressif # de MSA infrastructures inc. qui s'élève à 200 634,69 \$ taxes incluses ;

Considérant que ce décompte a été vérifié par le surveillant de chantier Génipur et celui-ci recommande de payer la facture telle que présentée ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- De procéder au paiement du décompte #6 à l'entrepreneur MSA infrastructure Inc. ;
- Que ce montant sera transféré pour être payé à même le financement temporaire avec la Caisse Desjardins pour un montant total de 200 634,69 \$ taxes incluses ;
- Que ces travaux font partie de l'emprunt concerné par le règlement d'emprunt 317 et 317-1.

ADOPTÉE

2021-07-153

4E- MODIFICATION DE L'HORAIRE DE LA SURVEILLANTE DU CENTRE RÉCRÉATIF

Considérant que la résolution #2019-03-095 a confirmé l'embauche d'une surveillante pour le centre récréatif ;

Considérant que cette résolution d'embauche réfère au tableau des recommandations #2019-004 ;

Considérant qu' un horaire de 20h par semaine était prévu ;

Considérant que depuis le début de la pandémie, l'horaire de la surveillante du centre récréatif a été très varié ;

Considérant que pour l'été 2021, les heures continuent à être variables étant donné qu'il n'y aura pas de programmation estivale.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le poste de surveillante du centre récréatif ne soit plus de 20h semaine fixe, mais plutôt variée selon les besoins de la municipalité.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2021-07-154

4F- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 005 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 JUILLET 2021

Attendu que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du Village de Hemmingford souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 005 000 \$ qui sera réalisé le 16 juillet 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
276	471 600 \$
276	1 533 400 \$

Attendu qu' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéro 276, la Municipalité du Village de Hemmingford souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 juillet 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DES SEIGNEURIES DE LA FRONTIÈRE
373, RUE ST-JACQUES
NAPIERVILLE, QC
J0J 1L0

8. Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité du village de Hemmingford, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 276 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 juillet 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2021-07-155

4G- RÉSOLUTION D'ADJUDICATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 005 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 JUILLET 2021

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	6 juillet 2021	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	15 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 juillet 2021
Montant :	2 005 000 \$		

Attendu que conformément aux règlements d'emprunts numéros 276, la Municipalité du Village de Hemmingford souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Municipalité du Village de Hemmingford a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 juillet 2021, au montant de 2 005 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - SCOTIA CAPITAUX INC.

63 000 \$ 0,65000 % 2022

64 000 \$ 0,70000 % 2023

65 000 \$ 0,95000 % 2024

66 000 \$ 1,10000 % 2025

1 747 000 \$ 1,35000 % 2026

Prix : 98,31700 Coût réel : 1,69665 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

63 000 \$ 0,55000 % 2022

64 000 \$ 0,70000 % 2023

65 000 \$ 0,90000 % 2024

66 000 \$ 1,15000 % 2025

1 747 000 \$ 1,30000 % 2026

Prix : 98,10400 Coût réel : 1,69744 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

63 000 \$ 0,50000 % 2022

64 000 \$ 0,70000 % 2023

65 000 \$ 0,95000 % 2024

66 000 \$ 1,20000 % 2025

1 747 000 \$ 1,40000 % 2026

Prix : 98,51600 Coût réel : 1,70049 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

63 000 \$ 0,55000 % 2022

64 000 \$ 0,70000 % 2023

65 000 \$ 0,95000 % 2024

66 000 \$ 1,20000 % 2025

1 747 000 \$ 1,45000 % 2026

Prix : 98,13059 Coût réel : 1,83488 %



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme SCOTIA CAPITAUX INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 005 000 \$ de la Municipalité du Village de Hemmingford soit adjugée à la firme SCOTIA CAPITAUX INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé : « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

Que le maire, monsieur Drew Somerville et la secrétaire-trésorière, madame Andréane Gravel soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

6A-RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Madame Pascale Giroux, coordonnatrice des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par son service de voirie durant le mois de juin 2021.

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 77 147 gallons par jour durant le mois de juin. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

9A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Eric Daigle, inspecteur en urbanisme, dépose son rapport des permis de construction pour le mois de juin 2021.

Nombre de permis émis :	12 permis
Valeur des travaux :	51 017\$

2021-07-156

9B – DEMANDE EN VERTU DU PIIA DEMANDE DE PERMIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ POUR LE 565 RUE FRONTIÈRE

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de permis pour la construction d'un garage détaché ;

Attendu que le garage s'agence bien avec le bâtiment ;

Attendu que le garage respecte la distance avec les limites de lots ;

Attendu que le CCU recommande à la majorité au conseil d'accepter la demande ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par le conseil municipal d'autoriser la demande telle que décrite ci-dessus.

ADOPTÉE



2021-07-157

**9C – DEMANDE EN VERTU DU PIA - DEMANDE DE PERMIS POUR LA
CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ POUR LE 480 AVENUE CHAMPLAIN**

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme prennent connaissance d'une demande de permis pour l'installation de lattes d'intimité noires sur la clôture arrière existante, ainsi que l'installation d'une nouvelle clôture en bois brun, sur le côté gauche latéral du garage existant ;

Attendu que les travaux permettront de conserver l'aspect patrimonial au bâtiment ;

Attendu que le CCU recommande à la majorité au conseil d'accepter la demande telle que déposée et décrite ci-dessus.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par le conseil municipal d'autoriser la demande telle que décrite ci-dessus.

ADOPTÉE

2021-07-158

10A – HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Considérant que le comité de bénévoles de la bibliothèque a tenu une assemblée générale ;

Considérant que depuis le début de la pandémie, les heures d'ouverture de la bibliothèque ont été réduites ;

Considérant que le contexte sanitaire au Québec s'améliore ;

Considérant que le comité a voté pour qu'à partir de la fête du Travail, les heures d'ouverture de la bibliothèque soient :

Mardi 14h à 17h

Jeudi 14h à 17h

Samedi 10h à 13h

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil municipal d'accepter les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale décrites ci-dessus. De plus, le conseil désire remercier chaleureusement les bénévoles de la bibliothèque qui ont travaillé très fort durant la dernière année et qui ont su s'adapter à la situation difficile que nous vivons.

ADOPTÉE

QUESTIONS DIVERSES

2021-07-159

**12A DÉMISSION – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET
COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Considérant la lettre de démission de madame Pascale Giroux, Directrice générale adjointe et coordonnatrice des travaux publics reçue en date du 5 juillet 2021 ;

Considérant que la dernière journée de travail de madame Giroux sera le vendredi 16 juillet 2021 ;

Considérant que tel que l'indique le tableau des recommandations remis aux membres du conseil, Madame Giroux a des vacances accumulées qui doivent être payées ;

Considérant que madame Giroux a également accumulé une banque d'heures depuis son embauche en 2003 ;

Considérant que cette banque d'heures accumulées s'explique par le fait que madame Giroux a effectué des heures supplémentaires afin de gérer de gros projets, comme la réfection des infrastructures de l'avenue Champlain et la construction du terrain de tennis ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer les vacances qui sont dues à madame Giroux ainsi que les heures en banque et de prendre les fonds à même le surplus général.

ADOPTÉE

2021-07-160

12 B – DEMANDE D'OFFRE DE SERVICES À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE POUR PARTAGER LA TECHNICIENNE EN HYGIÈNE DU MILIEU

- Considérant que la Municipalité de Sainte-Clotilde a approché notre Municipalité pour connaître son intérêt à partager par une entente entre les municipalités leur nouvelle technicienne en hygiène du milieu pour 10h par semaine ;
- Considérant qu' avec le départ de madame Pascale Giroux, le poste est vacant ;
- Considérant qu' il est essentiel d'avoir quelqu'un à ce poste ;
- Considérant que le Village est intéressé par cette offre ;
- Considérant que cette employée pourra également aider à effectuer certaines tâches au bureau municipal si les tâches à accomplir pour l'eau potable et les eaux usées ne comblent pas les 10h par semaine ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de demander à la Municipalité de Sainte-Clotilde de rédiger une entente pour partager la nouvelle technicienne en hygiène du milieu pour 10h par semaine.

ADOPTÉE

2021-07-161

12C – LANCEMENT DE L'APPEL DE CANDIDATURE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ADJOINT(E) – FORMATION DU COMITÉ DE PRÉ-SÉLECTION

- Considérant que le poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e) sera vacant dans 2 semaines ;
- Considérant qu' il est primordiale pour le bon déroulement des activités de la municipalité de combler ce poste rapidement ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- De faire paraître l'offre d'emploi sur le site web de la municipalité, sur le site web de Québec municipal, sur le site web INDEED ainsi que sur le site de L'ADGMQ;
- Que le comité de présélection est composé de Mme Andréane Gravel, Directrice générale et secrétaire-trésorière ;
- De mandater ledit comité de sélection afin de faire ses recommandations au comité des Ressources humaines ;
- Le comité des Ressources humaines fera sa sélection parmi les candidats retenus par le comité de sélection.

ADOPTÉE

2021-07-162

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 6 juillet 2021

- Considérant que Mme Andréane Gravel, la Directrice générale et Secrétaire-trésorière confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 6 juillet 2021, soit dans le budget 2021, ou par une appropriation de surplus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford que les comptes payés du 1er juin au 6 juillet 2021 soient acceptés au montant de 31 467,94 \$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 6 juillet 2021 soient payés au montant de 34 653,72\$.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a plus aucun citoyen dans la salle.

2021-07-163

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h37.

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire
Maire.

Andréane Gravel
Directrice générale et Secr.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021